

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle GROUIEC
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. René BROUSSE
Mme Catherine MORAND	M. Bernard FRASIAK
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD/ Mme Julie MONTBRIZON
M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 6 Votants : 30

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n° .. M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU l'arrêté du 21 juin 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion de la communauté de communes Entre Dore et Allier ;
- CONSIDÉRANT qu'un attaché de l'établissement réunit les conditions d'avancement au grade d'attaché principal suite à obtention de l'examen professionnel ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste permanent d'attaché principal à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2021, afin de promouvoir l'agent en question,

Madame la Présidente explique que conformément aux lignes directrices de gestion, il est proposé au 1^{er} octobre 2021 la création d'un poste d'attaché principal dans le cadre d'un avancement de grade suite à réussite au concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes DECIDE de créer un poste permanent d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.